



COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR



Place Jean Hyppolyte GONDRE
05500 La Motte en Champsaur

Département
Des
Hautes-Alpes

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 13.03.2020.

Date de la convocation : 11.03.2020,

Date d'affichage : 11.03.2020,

Date de la séance : 13.03.2020.

Le Vendredi Treize Mars deux mille vingt à 18 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La MOTTE EN CHAMPSAUR se sont réunis en session extraordinaire du Conseil Municipal sous la Présidence de Mr Bernard NICOLAS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

KNOCKAERT Dominique, CORTEGGIANI Jean-Yves, AUBERT David, VINCENT Gilles, MEYER Guy, GIUGLARIS Maryse, BONNABEL Nicole, GASCO Gérard.

Absent : FREYNET Grégory qui donne procuration à NICOLAS Bernard.

Le Conseil Municipal choisit comme Secrétaire de séance : CORTEGGIANI Jean-Yves.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire, Bernard NICOLAS.

Monsieur Le Maire fait connaître aux élus présents du Conseil Municipal que la présente réunion a été provoquée dans l'urgence afin de prendre différentes décisions pour ne pas entraver la bonne continuation des dossiers concernant la Mairie et l'Eglise après les élections municipales du 15 et 22.03.2020.

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité par vote à main levée l'urgence de cette réunion pour les deux délibérations proposées.

Délibérations prises ce jour :

N° 13.2020 : Restructuration du bâtiment de La Mairie,

Sens du vote à main levée : 10 pour, 0 contre 00 Abstention. Sans commentaire.

N° 14.2020 : Procédure juridique Eglise

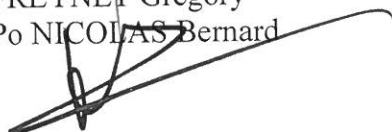
Sens du vote à main levée : 10 pour. 0 contre. 00 Abstention. Sans commentaire.

Signataires du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13.03.2020 comportant deux pages :

KNOCKAERT Dominique,



FREYNET Grégory
Po NICOLAS Bernard



GASCO Gérard,



MEYER Guy.



GIUGLARIS Maryse



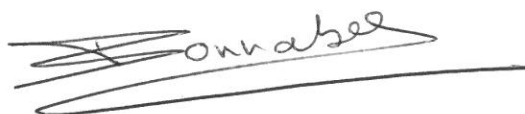
LE MAIRE :



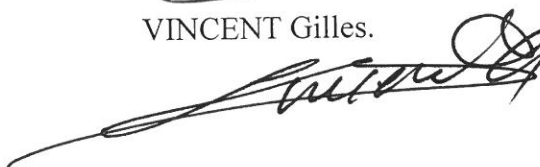
CORTEGGIANI Jean-Yves,



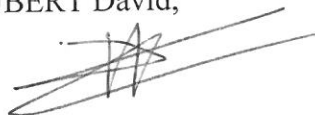
BONNABEL Nicole,



VINCENT Gilles.



AUBERT David,



Délibérations consultables sur le site Internet de La Motte : <https://la-motte-en-champsaur.fr> et aux heures d'ouverture de la Mairie.

La séance est levée à 18h30.